

GUIDE DU PROGRAMME

SkillHeart Venture Labs

Valider des problèmes, former des équipes capables et construire des ventures avec une structure d'investissement définie dès le départ.

Version **1.0**

Dernière mise à jour : **27 septembre 2026**

Sommaire

Venture Labs en un coup d'œil	3
1. Pourquoi Venture Labs existe	4
2. Ce que SkillHeart apporte	5
3. Trois façons de participer	5
4. Project Team ne signifie pas Founding Team	7
5. Cadre préalable et Team Discovery	8
6. Comment fonctionne Venture Labs	9
7. Founder & Investment Gate	10
8. L'investissement de SkillHeart et sa participation économique	12
9. Mentors, conseillers et spécialistes	13
10. Comment nous sélectionnons projets et participants	13
11. Idées, propriété intellectuelle et équipes internationales	14
12. Sécurité, vie privée et intelligence artificielle	16
13. Valider avant de passer à l'échelle	17
14. Comment nous mesurons la progression	17
15. Cycle de vie et résultats possibles	18
16. Continuité, impact et étapes suivantes	19
17. Cadre juridique et contractuel	20
18. Comment candidater	21
À propos de SkillHeart	22
Statut et mise à jour du document	22

Venture Labs en un coup d'œil

ÉLÉMENT	DETAILS
Nature	Programme de création de ventures (venture building) et d'investissement piloté par SkillHeart
Participation	Individuelle, en équipe préconstituée ou au sein d'équipes internationales créées pendant la phase préalable
Point de départ	Problème, besoin, hypothèse produit ou profil capable de rejoindre une équipe
Modèle	Sélection → cadre préalable → Team Discovery et validation → conditions d'investissement → acceptation formelle → Venture Lab officiel → MVP → preuves → décision de poursuite
Apport de SkillHeart	IA, cloud computing, infrastructure, abonnements, outillage, environnement technique, mentorat, coordination, réseau et autres ressources selon le projet
Coût d'entrée	N'est pas structuré comme des frais d'inscription payés par le participant
Cadre économique	Négocié avant le lancement officiel du projet
Participation économique de SkillHeart	Peut prendre la forme d'une participation au capital (equity), d'une participation aux revenus, de licences, de redevances, d'un véhicule, d'une spin-off ou d'une autre structure convenue
Propriété intellectuelle	Protégée dès la phase préalable et formellement définie avant tout développement substantiel
Entreprise garantie	Non
Investissement externe garanti	Non
Principe central	Valider d'abord l'équipe et le projet. Avant d'investir matériellement, définir droits, obligations et participation économique

Venture Labs n'est pas simplement un programme éducatif.

C'est un **programme de création de ventures et d'investissement dans des projets à potentiel**, dans lequel SkillHeart apporte des ressources ayant une valeur économique et opérationnelle réelle, assume un risque et peut participer à la valeur future générée par les projets qui progressent.

Pour cette raison, les conditions essentielles ne sont pas négociées seulement lorsque le produit a déjà acquis de la valeur.

Avant le démarrage officiel d'un Venture Lab, les parties doivent savoir ce que chacune apporte, ce qu'elle reçoit, comment la propriété intellectuelle est traitée et ce qui se passe si le projet réussit, change de direction ou s'arrête.

1. Pourquoi Venture Labs existe

Savoir construire un logiciel ne signifie pas savoir ce qui mérite d'être construit.

Une idée peut sembler prometteuse sans résoudre un problème suffisamment important. Une équipe techniquement forte peut mal fonctionner ensemble. Un MVP peut être bien exécuté sans trouver d'utilisateurs.

Venture Labs part d'une question qui précède la création d'une entreprise :

Existe-t-il suffisamment de preuves pour justifier un investissement supplémentaire en temps, technologie, connaissances et ressources ?

Le programme aide les participants à travailler sur :

- l'identification de problèmes ;
- la recherche ;
- la validation ;
- la proposition de valeur ;
- le produit ;
- le marché ;
- la construction ;
- la collaboration ;
- l'exécution ;
- la gouvernance ;
- et la prise de décision dans l'incertitude.

Toutes les idées ne doivent pas devenir une entreprise.

Mais lorsqu'un projet démontre un potentiel suffisant, Venture Labs est conçu pour lui permettre d'évoluer de l'exploration vers une véritable initiative entrepreneuriale.

2. Ce que SkillHeart apporte

SkillHeart peut engager des ressources ayant une valeur économique et opérationnelle réelle.

Selon le projet, celles-ci pourront inclure :

- outils professionnels ;
- abonnements logiciels ;
- plateformes d'intelligence artificielle ;
- cloud computing ;
- infrastructure ;
- domaines et services techniques ;
- dépôts et environnements de développement ;
- observabilité ;
- outillage produit ;
- support technique ;
- mentorat ;
- revue spécialisée ;
- coordination ;
- structure de travail ;
- accès à la communauté ;
- connexions institutionnelles ;
- soutien à la validation ;
- et préparation aux phases ultérieures.

Ces apports représentent **des ressources investies par SkillHeart dans le développement du projet** et pourront être pris en compte dans l'évaluation économique de l'accord correspondant.

SkillHeart ne fournit pas ces ressources comme une subvention indéfinie ni comme un avantage déconnecté du projet.

Leur utilisation fait partie du cadre d'investissement.

3. Trois façons de participer

Individuellement

Une personne peut candidater seule.

Elle peut arriver avec une idée, un problème, une connaissance sectorielle, une hypothèse produit, des compétences techniques ou produit, ou l'envie de rejoindre un projet avec d'autres profils.

Il n'est pas nécessaire d'arriver avec des cofondateurs.

En équipe préconstituée

Une équipe qui travaille déjà ensemble peut candidater collectivement.

SkillHeart pourra évaluer :

- complémentarité ;
- clarté des rôles ;
- relation antérieure ;
- engagement ;
- propriété intellectuelle existante ;
- capacité d'exécution ;
- et degré d'alignement.

L'admission conjointe ne signifie pas que SkillHeart valide automatiquement les accords antérieurs entre les membres.

Équipe formée pendant la phase préalable

SkillHeart pourra mettre en relation des personnes qui ne se connaissaient pas auparavant, y compris des personnes situées dans différents pays.

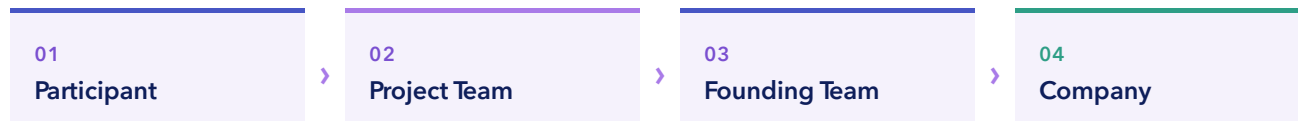
Dans ce cas, une règle est fondamentale :

Collaborer d'abord. Formaliser ensuite.

Avant de répartir le capital, de constituer une société ou d'assumer des obligations entrepreneuriales, l'équipe doit démontrer qu'elle peut travailler ensemble.

4. Project Team ne signifie pas Founding Team

Venture Labs distingue quatre étapes :



Participant

La personne entre dans une phase d'évaluation, de découverte ou d'exploration.

Project Team

Plusieurs personnes collaborent pour valider un problème, une solution et leur capacité à travailler ensemble.

Faire partie d'un Project Team **ne transforme automatiquement personne en cofondateur, associé ou détenteur de parts du capital.**

Founding Team

Lorsqu'il existe suffisamment de preuves, certaines personnes peuvent décider d'assumer une fonction fondatrice et de s'engager dans la phase suivante.

Company

Ce n'est que lorsque cela est pertinent que la formalisation d'une société, d'une spin-off ou d'une autre structure entrepreneuriale est étudiée.

Cette distinction est particulièrement importante lorsque SkillHeart forme des équipes internationales avec des personnes qui n'avaient jamais travaillé ensemble.

5. Cadre préalable et Team Discovery

Avant qu'une équipe de personnes ne se connaissant pas commence à créer de la valeur ensemble, SkillHeart pourra établir un **cadre préalable (Pre-Lab Framework)**.

Son objectif est d'éviter que des questions fondamentales ne doivent être négociées rétrospectivement lorsque du code, de la documentation, des prototypes ou des informations de valeur existent déjà.

Selon le projet, ce cadre pourra couvrir :

- confidentialité ;
- identification des actifs préexistants ;
- traitement provisoire des contributions ;
- utilisation des outils et ressources ;
- accès aux dépôts ;
- données ;
- attribution ;
- départ des participants ;
- continuité des matériaux créés ;
- et limites d'utilisation des informations partagées.

Team Discovery

La phase de Team Discovery permet d'évaluer :

- communication ;
- fiabilité ;
- complémentarité ;
- disponibilité ;
- prise de décision ;
- capacité à résoudre les désaccords ;
- vitesse d'exécution ;
- tolérance à l'incertitude ;
- ouverture au feedback ;
- et compatibilité des méthodes de travail.

Pendant cette phase, des recherches, exercices, prototypes à faible coût ou autres activités limitées pourront être réalisés.

Une équipe pourra continuer, se réorganiser, intégrer d'autres profils, se diviser, changer de problème ou s'arrêter.

L'objectif est d'obtenir des preuves avant d'assumer des engagements économiques ou sociétaux plus profonds.

6. Comment fonctionne Venture Labs

Le processus peut être structuré en sept phases.

01 Sélection et Team Discovery

Les participants, les combinaisons d'équipe et la capacité à travailler ensemble sont évalués dans le cadre préalable applicable.

02 Problem Discovery

Le problème, l'utilisateur, le contexte, la fréquence, la gravité et les alternatives existantes sont définis.

03 Validation

Des preuves sont recherchées au moyen d'entretiens, prototypes, analyses concurrentielles, tests de demande, démonstrations, données ou autres expérimentations.

04 Phase de décision fondatrice et d'investissement

FOUNDER & INVESTMENT GATE

Si le projet démontre un potentiel suffisant, le cadre dans lequel SkillHeart et l'équipe poursuivront est négocié et documenté.

Le Venture Lab officiel ne commence pas avant la validation de cette phase.

05 MVP

Une fois le cadre convenu, les ressources définies sont libérées pour construire la version minimale capable de répondre à des questions pertinentes.

06 Preuves

Le comportement, le feedback, la demande, l'exécution, le fonctionnement de l'équipe, les risques et la durabilité sont analysés.

07 Décision de poursuite

Le projet pourra continuer, pivoter, s'arrêter, devenir un produit indépendant, évoluer vers une société ou adopter une autre structure convenue.

7. Founder & Investment Gate

Avant que SkillHeart ne réalise un investissement matériel et avant le début d'un développement substantiel, les conditions du projet devront être négociées.

L'accord précis dépendra du cas, mais pourra couvrir :

Équipe et fonctions

- qui continue ;
- qui assume une fonction fondatrice ;
- qui participe comme contributeur, mentor, conseiller ou sous une autre forme ;
- responsabilités ;
- engagement ;
- et règles de décision.

Apports

- travail des participants ;
- actifs préexistants ;
- connaissance sectorielle ;
- investissement financier lorsqu'il existe ;
- outils ;
- IA ;
- cloud ;
- infrastructure ;
- mentorat ;
- coordination ;
- réseau ;
- et autres ressources apportées par SkillHeart ou des tiers.

Propriété intellectuelle

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| • actifs préexistants ; | • datasets ; |
| • code ; | • modèles ; |
| • designs ; | • nouvelles contributions ; |
| • documentation ; | • licences ; |
| • marques ; | • et droits de continuité. |
| • domaines ; | |

Participation économique

Selon le projet, pourront être convenus :

- participation au capital (equity) ;
- participation via une société ou un véhicule ;
- partage de revenus (revenue share) ;
- redevances (royalties) ;
- licences ;
- participation dans une future spin-off ;
- droits économiques futurs ;
- ou une autre structure appropriée.

Gouvernance

- prise de décision ;
- matières réservées ;
- entrée de nouveaux membres ;
- départ ;
- manquement ;
- acquisition progressive des droits (vesting) lorsque cela est pertinent ;
- et traitement des situations de blocage.

Continuité et clôture

Il faudra également définir ce qui se passe si :

- le projet s'arrête ;
- un founder part ;
- SkillHeart cesse de fournir certaines ressources ;
- l'équipe se sépare ;
- le modèle change ;
- une nouvelle entité est créée ;
- ou une opportunité d'investissement, d'acquisition ou de vente apparaît.

Les conditions économiques et sociétales font partie du cadre d'entrée dans le Venture Lab officiel. Elles ne sont pas repoussées au moment où le produit a déjà acquis de la valeur.

Personne n'est obligé d'accepter une proposition de conditions.

Mais en l'absence d'accord, **le projet n'entre pas dans la phase officielle d'investissement de Venture Labs.**

8. L'investissement de SkillHeart et sa participation économique

Venture Labs est également conçu comme une ligne durable de création de valeur pour SkillHeart.

SkillHeart peut assumer :

- le coût des outils ;
- l'infrastructure ;
- les abonnements ;
- les services d'IA ;
- le cloud computing ;
- la coordination ;
- le mentorat ;
- la supervision ;
- l'accès aux ressources ;
- et le risque d'exécution.

Par conséquent, SkillHeart pourra participer économiquement aux projets entrant dans la phase officielle.

La structure dépendra de chaque cas et pourra inclure :

- une participation directe lorsqu'elle est juridiquement appropriée ;
- une participation via une entité ou un véhicule spécifique ;
- la création d'une spin-off ;
- une participation aux revenus ;
- des licences ;
- des redevances (royalties) ;
- des droits économiques futurs ;
- ou d'autres mécanismes compatibles avec le projet et la nature juridique de SkillHeart.

Il n'existe ni formule unique ni pourcentage standard.

La structure devra tenir compte de :

- risque ;
- ressources apportées ;
- engagement ;
- actifs ;
- maturité ;
- contribution de chaque partie ;
- et besoins futurs.

Tout retour économique revenant à SkillHeart sera affecté à la réalisation de ses objectifs statutaires et à la durabilité de ses programmes, sans distribution de bénéfices entre ses membres.

Les retours permettent de réinvestir dans de nouvelles opportunités, outils, infrastructures et participants.

9. Mentors, conseillers et spécialistes

Venture Labs peut intégrer des mentors, des conseillers (advisers) ou des spécialistes.

Certains pourront contribuer ponctuellement.

D'autres pourront avoir une implication substantielle dans un projet.

Lorsque la contribution est suffisamment importante, pourront être convenus avant la phase correspondante :

- rémunération ;
- participation économique ;
- participation au capital (equity) ;
- participation réservée aux conseillers ;
- partage de revenus (revenue share) ;
- ou une autre formule compatible avec la structure choisie.

Un mentor ne dispose pas automatiquement d'un droit à entrer dans la future société.

Il n'est pas non plus présumé que tout mentorat soit gratuit.

La relation est définie selon la contribution réelle et l'accord trouvé.

10. Comment nous sélectionnons projets et participants

Venture Labs pourra évaluer les projets selon des critères tels que :

Problem Value

Le problème est suffisamment concret et pertinent.

Validation Potential

Il existe des moyens réalistes d'obtenir des preuves.

Buildability

Le projet peut être testé avec des capacités et ressources raisonnables.

Market Potential

Il existe une possibilité crédible d'adoption, de revenus ou de durabilité.

Team Fit

L'équipe actuelle ou potentielle peut exécuter.

Investment Fit

Le potentiel est suffisant pour justifier les ressources que SkillHeart devrait engager.

Ethical Fit

L'initiative est compatible avec les principes et objectifs de SkillHeart.

Legal and Operational Fit

Il n'existe pas d'obstacles évidents rendant irresponsable l'exécution du projet.

SkillHeart pourra également évaluer chez les participants :

- capacité technique ;
- jugement produit ;
- résolution de problèmes ;
- communication ;
- autonomie ;
- fiabilité ;
- apprentissage ;
- engagement ;
- collaboration ;
- et capacité à travailler dans l'incertitude.

Tous les participants ne doivent pas nécessairement être développeurs.

11. Idées, propriété intellectuelle et équipes internationales

La propriété intellectuelle est traitée dès le départ.

Venture Labs distingue :

- idées ;
- actifs préexistants ;
- contributions de la phase préalable ;
- travail créé dans le Venture Lab officiel ;
- contributions individuelles ;
- contributions d'équipe ;
- actifs apportés par SkillHeart ;
- et actifs d'une éventuelle future société.

La présentation d'une idée **n'implique pas à elle seule sa cession à SkillHeart.**

En parallèle :

Apporter une idée ne donne pas automatiquement la propriété de tout le travail développé ensuite par d'autres personnes.

De même, contribuer au développement ne donne pas automatiquement de droits sur les actifs préexistants d'un tiers.

La propriété intellectuelle est traitée en deux étapes :

Avant Team Discovery : le cadre préalable protège les actifs existants et fixe des règles provisoires pour les contributions initiales.

Avant le Venture Lab officiel : le Founder & Investment Gate définit le traitement applicable au développement substantiel, à l'exploitation, aux licences, à la continuité et à toute future structure entrepreneuriale.

Équipes internationales

Lorsque des personnes de différents pays participent, il faudra aborder explicitement :

- fuseaux horaires ;
- langue ;
- responsabilités ;
- disponibilité ;
- documentation ;
- prise de décision ;
- entrée et départ de membres ;
- et éventuelles différences culturelles ou professionnelles.

Personne n'est obligé de devenir cofondateur avec quelqu'un avec qui il ne souhaite pas continuer à travailler.

Une fois le cadre correspondant formalisé, les départs devront respecter les obligations préalablement convenues.

12. Sécurité, vie privée et intelligence artificielle

Un projet en phase précoce n'est pas exempt de responsabilité.

En principe :

- moindre privilège ;
- secrets hors des dépôts ;
- contrôle des accès ;
- séparation des environnements ;
- protection des données personnelles ;
- traçabilité lorsque nécessaire ;
- et révocation des accès lorsqu'une personne quitte le projet.

Lorsque des données sensibles ou des secteurs réglementés sont concernés, SkillHeart pourra exiger des contrôles supplémentaires, limiter le périmètre ou demander une revue spécialisée.

Intelligence artificielle

Les outils d'IA pourront faire partie de l'environnement fourni par SkillHeart et être utilisés pour la recherche, la programmation, la documentation, le prototypage, le testing, l'analyse, le design et les opérations.

Le travail assisté par l'IA est autorisé. Le travail que le participant ne comprend pas ne l'est pas.

Chaque personne devra pouvoir expliquer, modifier et vérifier ce dont elle est responsable.

Aucun secret, identifiant, donnée personnelle, information confidentielle ou propriété intellectuelle restreinte ne devra être introduit dans des outils externes sans autorisation.

13. Valider avant de passer à l'échelle

Le fait qu'une équipe soit internationale ne signifie pas que le produit doive être lancé simultanément dans plusieurs pays.

En règle générale :

Valider d'abord un marché ou contexte suffisamment défini. Élargir ensuite.

Le premier marché pourra être choisi selon :

- accès aux utilisateurs ;
- connaissance locale ;
- langue ;
- réglementation ;
- concurrence ;
- capacité commerciale ;
- infrastructure ;
- et capacité de l'équipe.

L'expansion doit répondre aux preuves, et non à une ambition géographique prématurée.

14. Comment nous mesurons la progression

Venture Labs ne mesure pas la réussite au nombre de fonctionnalités construites.

SkillHeart pourra observer quatre grands blocs de preuves.

Team Evidence

L'équipe peut-elle travailler ensemble de manière fiable ?

Market Evidence

Existe-t-il un problème réel et suffisamment pertinent ?

Execution Evidence

L'équipe transforme-t-elle les décisions en expériences, produit et apprentissage ?

Product Evidence

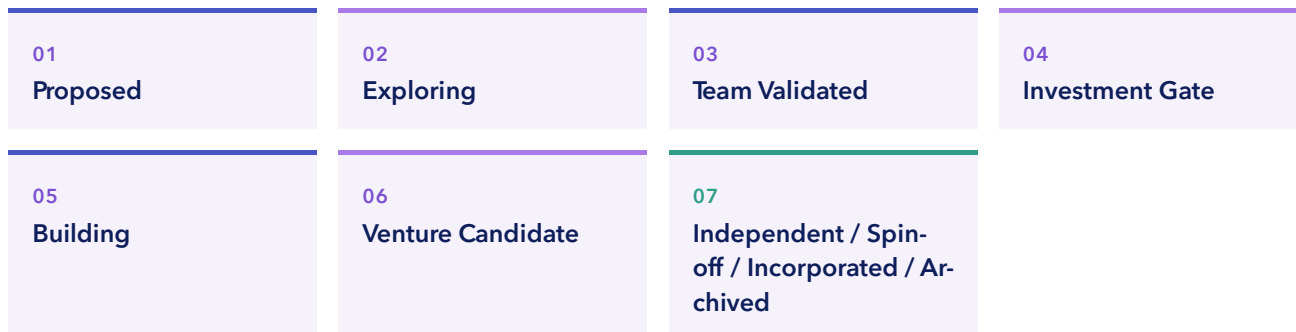
La solution génère-t-elle des comportements, feedbacks ou signaux utiles ?

Lorsque cela est pertinent, la demande, la disposition à payer, les coûts, la rétention, la qualité technique, les risques et la vitesse d'apprentissage pourront également être analysés.

Un projet comportant peu de code mais des preuves solides peut être plus avancé qu'un projet doté de nombreuses fonctionnalités et sans validation.

15. Cycle de vie et résultats possibles

Les projets pourront évoluer selon un cycle commun :



Tous les projets n'atteindront pas la phase d'investissement.

Et tous les projets ayant reçu un investissement ne se transformeront pas en société.

Les résultats possibles comprennent :



Arrêter un investissement au bon moment peut être la bonne décision.

16. Continuité, impact et étapes suivantes

Lorsqu'un projet démontre suffisamment de potentiel, les étapes suivantes pourront inclure :

- nouvelles phases d'investissement ;
- acquisition d'utilisateurs ;
- premiers clients ;
- recrutement ;
- intégration de nouveaux profils ;
- formalisation de l'équipe fondatrice ;
- constitution d'une société ;
- création d'une spin-off ;
- programmes d'accélération ;
- investissement externe ;
- partenariats ;
- ou expansion internationale.

Chaque nouvelle phase pourra nécessiter une révision du cadre existant.

Venture Labs ne garantit ni financement externe, ni clients, ni investissement, ni constitution d'entreprise, ni rentabilité, ni réussite commerciale.

Impact

Le programme peut permettre de :

- acquérir de l'expérience ;
- créer des produits ;
- développer de la propriété intellectuelle ;
- former des équipes internationales ;
- générer de l'activité économique ;
- et créer des opportunités liées aux écosystèmes d'origine des participants.

Durabilité

Les retours générés par les projets réussis peuvent contribuer à soutenir :

- futures cohortes ;
- infrastructure ;
- outils ;
- mentorat ;
- programmes ;
- et mission générale de SkillHeart.

SkillHeart investit pour créer de l'impact, et les projets qui génèrent de la valeur peuvent contribuer à soutenir l'écosystème qui a rendu leur développement possible.

17. Cadre juridique et contractuel

Venture Labs peut réunir des participants issus de différentes juridictions, des ressources investies par SkillHeart, de la propriété intellectuelle, des participations au capital, une participation aux revenus, de possibles sociétés, mentors, clients, données et investisseurs externes.

Pour cette raison, le cadre juridique évolue par phases.

Avant Team Discovery

Le **cadre préalable (Pre-Lab Framework)** pourra régir confidentialité, actifs préexistants, contributions initiales, données, accès et départ.

Avant le lancement officiel

L'**accord de fondateurs et d'investissement (Founder & Investment Agreement)** – ou une structure contractuelle équivalente – devra définir le cadre économique, la propriété intellectuelle, les apports, la gouvernance, les droits, obligations et la continuité.

Avant commercialisation ou constitution

Des documents supplémentaires pourront être nécessaires concernant :

- participation au capital (equity) ;
- acquisition progressive des droits (vesting) ;
- gouvernance d'entreprise ;
- investissement ;
- fiscalité ;
- clients ;
- protection des données ;
- licences ;
- juridiction ;
- et responsabilités.

SkillHeart pourra développer des cadres et modèles communs, mais les questions qui le nécessitent devront être validées par des professionnels compétents dans les juridictions concernées.

Avant de créer une valeur matérielle, protéger les contributions. Avant d'investir matériellement, convenir du cadre. Avant de commercialiser ou constituer, formaliser ce qui est nécessaire.

18. Comment candidater

Les candidatures pourront être présentées :

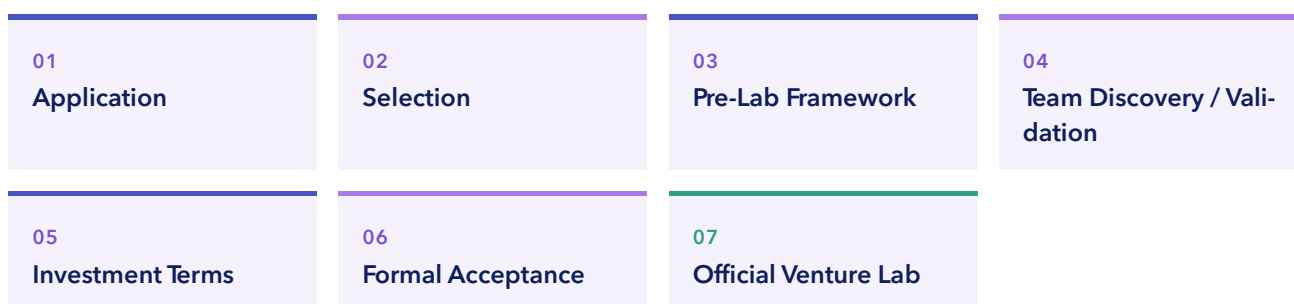
- individuellement ;
- en équipe préconstituée ;
- ou en indiquant une disponibilité à former une équipe avec d'autres participants.

Le formulaire pourra demander des informations sur :

- problème ou idée ;
- expérience ;
- capacités ;
- projets antérieurs ;
- disponibilité ;
- pays ;
- langues ;
- préférences de rôle ;
- volonté de travailler avec des personnes d'autres juridictions ;
- et, lorsqu'une équipe existe déjà, sa composition et les relations antérieures entre ses membres.

Le dépôt d'une candidature n'implique pas encore l'acceptation des conditions d'investissement.

Le processus sera progressif :



Avant le lancement officiel, toutes les parties devront connaître et accepter le cadre applicable.

Informations et appels

skillheart.org

Contact

admin@skillheart.org

À propos de SkillHeart

SkillHeart est le nom public de l'*Asociación para el Desarrollo del Talento Tecnológico y la Empleabilidad Digital*, une association à but non lucratif enregistrée en Espagne.

Sa mission est d'aider les talents numériques émergents à développer des compétences pertinentes, acquérir une expérience vérifiable et accéder de manière responsable à des opportunités professionnelles, éducatives et entrepreneuriales.

Son approche initiale accorde une attention particulière à la collaboration entre les écosystèmes technologiques africains et européens.

SkillHeart développe ses programmes progressivement : commencer avec un périmètre maîtrisé, mesurer, apprendre et n'engager davantage de ressources que lorsqu'il existe suffisamment de preuves.

Statut et mise à jour du document

Ce document décrit le modèle général de **SkillHeart Venture Labs**.

Les conditions économiques, sociétares, d'investissement, de propriété intellectuelle et de gouvernance de chaque projet seront définies spécifiquement avant son lancement officiel et prévaudront sur le présent guide général lorsque cela est pertinent.

ÉLÉMENT	DETAILS
Version	1.0
Dernière mise à jour	27 septembre 2026
Statut du document	Guide public définitif
Statut du programme	Candidatures ouvertes



SkillHeart

Skills open doors. We build the bridges.

skillheart.org · admin@skillheart.org

Asociación para el Desarrollo del Talento Tecnológico y la Empleabilidad Digital – exerçant publiquement sous le nom de SkillHeart
Association à but non lucratif de portée nationale · Registre national des associations n° 633639 · 20 juillet 2026
Siège social : C/ Metge Josep Darder, 21, 1.º B, 07008 Palma, Illes Balears (Espagne) · admin@skillheart.org · skillheart.org